

COLLÈGE DES
Médecins et Chirurgiens

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Bureau Médical de la Province

EXAMEN PRÉLIMINAIRE

L'Examen pour l'admission à l'Étude de la médecine commencera **JEUUDI**, le 19 septembre prochain, à Québec, à 9 heures a. m., dans les salles de la Faculté des Arts de l'Université Laval.

Les certificats de bonne conduite ainsi que l'honoraire de l'Examen, \$20, doivent être remis au moins dix jours d'avance, entre les mains de l'un des secrétaires soussignés.

ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE.

L'assemblée semi-annuelle du Bureau Provincial de Médecine aura lieu **MERCREDI ET JEUUDI**, les 25 et 26 septembre prochain, à 10 heures a. m., à Québec, dans les salles de la Faculté de Médecine de l'Université Laval.

Les Candidats à l'Examen professionnel ou à la licence, doivent remettre l'honoraire, \$40, entre les mains de l'un des Secrétaires soussignés, au moins dix jours d'avance.

Le comité des créances s'assemblera mercredi, le 25 septembre prochain, à Québec; les candidats doivent se présenter avec leurs diplômes et certificats d'admission à l'Étude. Après cette date, aucun candidat ne sera admis.

Le Comité d'Examen Professionnel se réunira mercredi, le 25 septembre prochain, à Québec.

Les bacheliers ès-arts, ès-sciences et ès-lettres qui se proposent d'étudier la médecine, peuvent être admis en présentant leurs diplômes dûment assermentés sur demande au secrétaire, à Québec, ou Montréal, au moins huit jours avant la réunion du bureau, où ils pourront prêter serment devant un juge de paix de leur localité, sur une formule qu'on pourra avoir de chaque secrétaire.

J. P. BOULET, M. D.,
Québec.

J. A. MACDONALD, M. D.,
Montréal,
Secrétaires.